

LPO AUDOMAROIS

Voler au secours des hirondelles



PHOTO D. MAGNIN. CLICHÉ GRACIEUSEMENT COMMUNIQUÉ PAR COLIBRI

Été 2002. La dernière colonie d'hirondelles de fenêtre d'Arques se trouve menacée par les habitants d'un immeuble qui les empêchent de nicher. Immédiatement, le groupe LPO Audomarois s'est mobilisé et a mis en place un dispositif innovant permettant une bonne cohabitation.

Été 2002, au cours de "L'année de l'hirondelle". Découvrir qu'une colonie entière d'hirondelles de fenêtre était menacée et ne rien faire aurait été un crime. A Arques, dans le Pas-de-Calais, la Résidence des acacias compte 65 fenêtres au premier étage et toutes portaient alors des traces de nids de chaque côté. Hélas, le voisinage entre l'homme et une telle colonie ne pouvait se faire sans heurts.

Pour empêcher ces oiseaux de nicher, plusieurs habitants détruisaient tout simplement les nids ou accrochaient des sachets plastiques aux angles supérieurs des fenêtres. Les hirondelles volaient alors désespérément autour de leur site de nidification sans pouvoir s'approcher pour s'installer. Du coup, seuls 17 nids étaient encore occupés (soit plus de 80 % de pertes). Pauvres hirondelles : après les périples

mortels des migrations, elles rencontraient ici des destructions de nids et la gêne des sacs plastiques pour achever le travail ! Et, pourtant, le site est idéal : prairies humides préservées, étangs aux bords limoneux, insectes volants du marais audomarois... Comme dans de nombreuses villes, les hirondelles de fenêtre étaient encore très nombreuses il y a quelques années : mairie, écoles et bâtiments communaux étaient occupés. Une importante colonie s'était même installée sur les locaux administratifs de la verrerie cristallerie d'Arques. Aujourd'hui, celle de la Résidence des acacias est la dernière de la commune.

Notre groupe LPO Audomarois ne pouvait rester sans agir. Plusieurs problèmes se sont alors posés. Le premier, et non le moindre, était dû aux locataires qui ne voulaient plus des



Les salissures peuvent déranger les habitants.

hirondelles car elles salissaient trop les fenêtres (leurs fientes sont très corrosives). La contradiction des objectifs était évidente.

Deuxième complication : l'immeuble est locatif et on ne pouvait donc proposer de solution individuelle. Il fallait voir avec le propriétaire des lieux. Facile à dire... mais il fallait le faire. Et d'ailleurs quel dispositif de préservation choisir ? Certes des solutions existaient comme des nids artificiels, des planchettes... mais aucune ne convenait dans ce cas. Nous devions protéger plus les fenêtres que les hirondelles pour gagner notre pari... Il fallait donc innover. D'autant que nous manquions de moyens.

A 100 mètres de l'immeuble en question, la maison d'un bricoleur amoureux des oiseaux présentait à ses fenêtres des dispositifs de protection : quatre nichées d'hirondelles se partageaient les embrasures et les fenêtres restaient propres. Nous tenions la solution technique qui assurait à la fois propreté des fenêtres et abri pour nidifier... à condition de poser ces agencements après la construction des nids. Restait à les mettre en place.

Lors du premier contact avec le propriétaire, la société HLM "Habitat 62 59", le marché était simple : régler les problèmes des colocataires en donnant son accord pour la pose des dispositifs et en fournissant les matériaux. Pour leur fabrication, nous avons associé les enfants de la ville par l'intermédiaire du centre social et des animations des centres de loisirs. Les élus du Conseil municipal des jeunes



Construction du nid...



Les services techniques de la mairie ont installé ces protections.

PHOTOS LPO AUDOMAROIS

ont pour leur part pris en charge, comme de véritables représentants municipaux, toutes les démarches auprès des locataires. Rares furent les récalcitrants. Les services techniques de la ville ont ensuite assuré la pose des dispositifs début 2003. Il ne nous restait alors qu'à observer les hirondelles pour vérifier la pertinence de notre action, laisser notre trace dans des articles de la presse locale et répondre aux questions de France 3 Nord-Picardie.

En tout, 33 dispositifs ont été installés. Les sacs plastiques et autres moyens d'effarouchement ont, comme par magie, disparu. En un an, 50 % d'hirondelles en plus ont été répertoriées, avec des nichées plus nombreuses et moins perturbées. Le succès était réel. Grâce à un partenariat étroit entre locataires, propriétaire, centre social,

Conseil municipal des jeunes avec leurs homologues adultes et services municipaux, cette réussite est une des actions phare de notre jeune groupe audomarois.

Quoique... Certains regrettent : les enfants de l'immeuble ne peuvent plus admirer les hirondelles au nid, en apercevoir une traverser leur appartement ou assister aux nourrissages et aux vols de jeunes. Désormais, ils sont privés du spectacle de la nature, et ce, par la bêtise des adultes.

MICHEL HUART,
GROUPE LPO AUDOMAROIS.

Ce groupe LPO poursuit la surveillance de la Résidence des acacias. Les dispositifs non utilisés l'an dernier seront remplacés ce printemps dès les premières constructions de nids.

FICHE PRATIQUE

Principe du dispositif de protection :

Il ne s'agit pas d'un nichoir. **Mis en place trop tôt il risque même de faire fuir les reproducteurs.** Son objectif est surtout d'apporter une solution aux habitants des maisons ou appartements pour éviter les salissures aux fenêtres. Cette simple action peut éliminer rapidement toute tentative de mise en place d'effaroucheurs et des destructions de nids. Des colonies entières d'hirondelles ou de simples nids isolés peuvent ainsi être sauvés.

Précautions :

Les dispositifs ne doivent pas être installés avant la construction des nids. Finalement nous avons observé que cette période n'était pas trop salissante et gênante pour les propriétaires et les locataires. C'est pendant les nourrissages que les salissures deviennent intolérables. Très peu d'emplacements protégés installés avant la construction des nids ont été choisis par les hirondelles. En revanche, l'installation de ces protections n'a entraîné aucun arrêt de construction de nid ou de nichées.

Des adaptations ont été nécessaires, soit à la demande des propriétaires (raccourcissement de la hauteur des protections, voire même des fonds transparents !) soit par des observations de la gêne occasionnée par l'atterrissage au nid (la taille en biseau de la planche verticale s'est avérée nécessaire et suffisante).

L'adaptation du dispositif aux dimensions des dormants des fenêtres et à l'emprise sur châssis des nids s'est résolue par l'ajout d'une planchette horizontale adaptée sur place et rattrapant le jour entre protection et mur.

Afin de ne pas abîmer la maçonnerie, la hauteur des protections est de l'ordre de 3 ou 4 briques et des équerres adaptées ont été utilisées pour placer les perçages dans les joints de maçonnerie.



Matériel nécessaire:

La hauteur **H** du dispositif doit être au minimum de 20 cm. Elle dépend de la nature du support et de la position des trous de fixation de l'équerre inférieure. Il vous faudra (en contreplaqué marine de 4 ou 5 mm d'épaisseur) :

- 1- une planche 200 mm x 200 mm pour le plancher ;
- 2- une planche 200 mm x H pour le fond vertical ;
- 3- une planche 100 mm ou 150 mm x H pour la face latérale, une taille en biseau à 45° est à effectuer ;
- 4- l'assemblage par pointes des planchettes s'effectue par des tasseaux 20 x 20 et de longueur 100 mm ;
- 5- l'ensemble est traité si besoin et peint en acrylique extérieur aux couleurs des châssis (éviter les solvants de certaines peintures) ;
- 6- la fixation par équerre s'effectue avec un boulon et le jour entre mur et dispositif (s'il existe) est rattrapé par une 4^{ème} planchette, dont les dimensions sont à définir au cas par cas... L'utilisation de vis tire-fond est recommandée pour la fixation au mur. Les démontages sont à prévoir pour un éventuel nettoyage ou si l'emplacement n'a pas été occupé.

ATTENTION : Bien situer la position du trou d'envol car il est orienté parfois vers la fenêtre, ce qui peut rendre l'installation du dispositif impossible. Bien observer également dans les heures qui suivent les installations : le temps de vérifier que les hirondelles s'y habituent (un délai de 1 ou 2 heures semble un maximum), sinon enlever les dispositifs, surtout en cas de couvain ou de jeunes en nourrissage. Profiter de ces installations pour effectuer un suivi des hirondelles et communiquez-nous vos observations ainsi que toute idée d'amélioration des protections (contact LPO Audomarois, 4 rue du Marais, 62910 Moule ; tél. 03 21 93 87 99).

A l'automne, nous avons décidé d'enlever tous les dispositifs sur les emplacements non occupés par les hirondelles, mais de laisser les autres en place.



Les enfants ont participé à la construction des dispositifs.